

RÈGLEMENT DE LA PLB MUCO 2022

1 • FORMULE CYCLOSPORTIVE :

La Cyclo sportive 135 km est ouverte à toute personne, âgée de 18 ans et plus au jour de l'épreuve, licenciée ou non.

L'engagement est accepté dans les conditions suivantes :

- Pour les licenciés (FFC, UFOLEP, FFTRI, FSGT, FFCT VELO SPORT, FF HANDISPORT...), joindre une photocopie de la licence comportant la mention du certificat médical du .././..
- Pour les licenciés FFCT VELO RANDO, FSGT et les non-licenciés, joindre obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

2 • FORMULES CYCLOTOURISTES :

Les formules cyclotouristes (135, 100, 65 et 25 km) sont ouvertes à toutes et tous, licenciés ou non.

Les participants s'assurent de leur aptitude physique à la pratique du cyclotourisme, au regard de la distance choisie avant de s'engager.

3. VAE (Vélo Assistance Electrique)

Les formules cyclotouristes (135, 100, 65 et 25 km) sont ouvertes à toutes et tous, licenciés ou non en VAE sans classement ni chronométrage.

4 • MINEURS :

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNES (65 km et 25 km)

5 • RESPONSABILITÉ CIVILE :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la FFC ; les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. **Il incombe aux participants d'être personnellement assurés pour leurs propres dommages corporels et matériels.**

Un participant provoquant une chute engage sa responsabilité civile, les dégâts matériels ne sont couverts que si la responsabilité de l'organisation est prouvée.

En cas d'accident : Le participant autorise les services de secours à communiquer son nom, prénom ou n° de dossard aux organisateurs de la manifestation afin que ces derniers puissent prendre contact avec un membre de sa famille le cas échéant".

6 • VÉHICULES :

SEULS LES VÉHICULES DE L'ORGANISATION (sécurité, secours, assistance) sont autorisés à suivre le déroulement de l'épreuve cyclo sportive et des circuits de cyclotourisme.

7 • PARTICIPANTS :

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE SUR TOUS LES CIRCUITS, en cas d'accident, l'organisation dégage sa responsabilité pour les conséquences liées au non port de celui-ci.

LES PARTICIPANTS sont tenus de se présenter sur la ligne de départ avec un vélo en bon état et un nécessaire de réparation (chambre, pneus).

ASSISTANCE TECHNIQUE Payante sur le site et les parcours.

L'UTILISATION D'UN GUIDON TRIATHLÈTE EST INTERDITE sur l'épreuve.

L'utilisation de vélos couchés est interdite, de même que l'accompagnement par un animal (chien).

8 • CODE DE LA ROUTE :

Les participants sont tenus de respecter le code de la route.

9 • RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Les participants sont tenus de respecter l'environnement tout au long de la journée.

10 • CHRONOMÉTRAGE :

Il est effectué par une puce électronique pour la cyclo sportive 135 km ainsi que la cyclotourisme 135 km et 100 km. La puce est positionnée sur la plaque de cintre et elle ne sera pas récupérée à l'issue de l'épreuve.

Le chronométrage est confié à une entreprise spécialisée. L'organisation décline toutes responsabilités concernant des puces qui pourraient être défectueuses. Rappel : l'expérience prouve que 1 à 4 puces sur 5 000 peuvent mal fonctionner soit 0,001%

11 • MONTANT DES INSCRIPTIONS :

135 km : 30 € minimum (31.70 € minimum par internet)

100 km : 30 € minimum (31.70 € minimum par internet)

65 km : 22 € minimum (23.50 € minimum par internet)

et 25 km : 16 € minimum (17.50 € minimum par internet)

**L'engagement ne peut faire l'objet
D'aucun remboursement**

12 • PLAQUES DE CINTRE :

Elles seront attachées en évidence à l'avant du cintre.

13 • INSCRIPTIONS :

ATTENTION : pour un bon déroulement de l'épreuve, les inscriptions seront closes le samedi 25 juin à 8h30 (le jeudi 23 juin à minuit sur internet).

14 • DÉPARTS :

Donnés Place du Centre à :

- 9 h 00 pour le 135 km

- 9 h 30 pour le 100 et 65 km

- 10 h 00 pour le 25 km.

15 • REMISE DE RÉCOMPENSES :

La remise de récompenses aura lieu au stade à partir de 13h.

16 • ACTION HUMANITAIRE :

- La totalité des inscriptions sera reversée à la lutte contre la Mucoviscidose.

17 • DROITS :

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir les prochaines éditions.

18 • INDÉLICATESSE :

L'organisation n'est en aucun cas responsable de vols de matériel qui n'auraient pas été mis sous sa responsabilité et rappelle à chaque participant de ne pas mettre en évidence et sans surveillance des biens de valeurs.

19 - PASS SANITAIRE

Tous participants s'engagent à présenter son pass sanitaire à la date de l'évènement.

20 - REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Vaincre La Mucoviscidose est soucieuse de respecter les dispositions légales concernant le traitement des données à caractère personnel et donne accès à un droit d'accès. Celui-ci s'exerce auprès de l'association par courrier postal (Vaincre La Mucoviscidose – Antenne de Callac- Bâtiment administratif Place Jean Auffret - BP 23 22160 CALLAC) ou par mail : [nouvelle adresse mail de Dorothée](mailto:nouvelle.adresse.mail.de.Dorothee)